



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 10 juin 2021
Date d'impression 10 juin 2021

X-Gal Solution in DMF (N,N-dimethylformamide)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

| | |
|--------------------------|---|
| Nom du produit | X-Gal solution 40mg/ml in DMF |
| Code Produit | UX-1000-05 |
| Société | EUROMEDEX 24, rue des Tuilleries BP 684 67460 SOUFFELWEYERSHEIM Tél : 03 88 18 07 22 Fax : 03 88 18 07 25 e.mail : research@euromedex.com Internet : www.euromedex.com |
| Numéro d'Appel d'Urgence | I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59 |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement de la substance ou du mélange

Selon le règlement (EC) 1272/2008

Acute Tox. 4 - Toxicité aiguë (contact peau) (Catégorie 4) – H312

Acute Tox. 4 - Toxicité aiguë (inhalation) (Catégorie 4) – H332

Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire (Catégorie 2) – H319

Repr. 1B - Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B) – H360D

Contenu d'étiquette

Pictogramme



Mention d'avertissement

Mention de Danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H360D Peut nuire au fœtus.

Mesures de Prévention

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Autres dangers

Absorbé rapidement par la peau



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 10 juin 2021
Date d'impression 10 juin 2021

X-Gal Solution in DMF (N,N-dimethylformamide)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom : X-Gal solution 40mg/ml in DMF

Mélange

| No.-CAS | No.-CE | No.-Index | Classification | Concentration |
|--|-----------|--------------|--|---------------|
| 5-Bromo-4-chloroindol-3-yl beta-D-galactopyranoside | | | | |
| 7240-90-6 | 230-640-8 | | H302, H312, H332 | 1% |
| N,N-Dimethylformamide | | | | |
| 68-12-2 | 200-679-5 | 616-001-00-X | Acute Tox. 4 ; Eye Irrit. 2 ; Acute Tox. 4 ; Repr. 1B H312, H319, H332, H360D | 99% |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

En cas de début d'incendie, utiliser de la mousse ou du CO₂.

Pour des incendies plus importants, appliquer de l'eau le plus rapidement possible. Utiliser de grandes quantités d'eau sous forme de brume ou de pulvérisation ; jets bâtons inefficaces. Noyer les containers concernés avec de grandes quantités d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

Combustible.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): azote oxydes

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres informations

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 10 juin 2021
Date d'impression 10 juin 2021

X-Gal Solution in DMF (N,N-dimethylformamide)

Précautions individuelles

Porter une protection respiratoire.
Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Enlever toute source d'ignition.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives.

Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13).
Absorber avec prudence avec des produits d'absorption de liquides. Eliminer les résidus. Nettoyer la zone.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Travailler sous une hotte.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau.
Se laver les mains et le visage après le travail.

Conditions de stockage sûres

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Manipuler et stocker sous gaz inerte.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| Composants | N°CAS | Valeur | Paramètres de contrôle | Mise à jour | Base |
|-----------------------|--|--------|------------------------------|-------------|--|
| N,N-Dimethylformamide | 68-12-2 | VME | 10ppm 30mg/m ³ | 2006-06-01 | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
| Remarques | Risque de pénétration percutanée Substances devant être assimilées à des substances toxiques pour la reproduction pour l'homme Valeurs limites indicatives | | | | |

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 10 juin 2021
Date d'impression 10 juin 2021

X-Gal Solution in DMF (N,N-dimethylformamide)

cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection des mains

Manipuler avec des gants.

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection des yeux

Protection faciale et lunettes de sécurité.

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau et du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques.

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : Liquide

Couleur : Incolore

Odeur : Amine

Données de sécurité

pH : env. 7

Point de fusion : -61 °C (DMF)

Point d'ébullition : 153 °C (DMF)

Point d'éclair : 57,5 °C (DMF)

Température d'inflammation : donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : 2.2 % (v) (DMF)

Limite d'explosivité, supérieure : 16 % (v) (DMF)

Hydro solubilité : Miscible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 10 juin 2021
Date d'impression 10 juin 2021

X-Gal Solution in DMF (N,N-dimethylformamide)

Matières à éviter

Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - rat - 2.800 mg/kg

CL50 Inhalation - rat - 4 h - 9 - 15 mg/l

DL50 Dermale - lapin - 1.500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Humain - Irritation légère de la peau - 24 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - lapin - Irritation modérée des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro - souris - lymphocyte : mutation dans les cellules somatiques mammifères

Cancérogénicité

Ce produit est un élément ou contient un élément ne pouvant être classé quant à ses effets cancérogènes selon les normes des organisations suivantes : IARC, ACGIH, NTP ou EPA.

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC.

IARC: 3 - Group 3: N'est pas classé comme cancérogène pour l'Homme (N,N-Dimethylformamide)

Toxicité pour la reproduction

Peut provoquer des malformations du fœtus.

Toxique présumé pour la reproduction pour l'homme

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Effets potentiels sur la santé

Inhalation : Toxique en cas d'inhalation. Peut irriter le système respiratoire.

Ingestion : Peut être nocif par ingestion.

Peau : Nocif en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Signes et Symptômes d'une Exposition

Attention :

Risque d'apparition d'une intolérance à l'alcool dans les 4 jours qui suivent une exposition à la diméthylformamide.

On considère la N,N-diméthylformamide comme une toxine puissante du foie.

Vomissements, diarrhée, douleur abdominale.

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Information supplémentaire



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 10 juin 2021
Date d'impression 10 juin 2021

X-Gal Solution in DMF (N,N-dimethylformamide)

RTECS: LQ2100000

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité pour le poisson

CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 9.000 - 13.000 mg/l - 96 h

CL50 - Lepomis macrochirus - 6.700 - 7.500 mg/l - 96 h

CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 10.400 - 10.800 mg/l - 96 h

CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 9.800 mg/l - 96 h

CL50 - Lepomis macrochirus - 6.300 mg/l - 96 h

CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 10.600 mg/l - 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

CE50 - Daphnia magna - 9.600 - 13.100 mg/l - 48 h

CE50 - Daphnia magna - 15.700 mg/l - 48 h

Toxicité pour les algues

CL50 - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - > 500 mg/l - 96 h

Persistante et dégradabilité

Biodégradabilité : > 90 % - Facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Évaluation PBT et vPvB

Donnée non disponible

Autres effets nocifs

Donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Remettre les excédents et les solutions

non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit.

Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration mais faire très attention en allumant puisque ce produit est hautement inflammable.

Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU

ADR/RID: 2265 IMDG: 2265 IATA: 2265

Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: N,N-DIMÉTHYLFORMAMIDE

IMDG: N,N-DIMETHYLFORMAMIDE

IATA: N,N-Dimethylformamide

Classe(s) de danger pour le transport



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 10 juin 2021
Date d'impression 10 juin 2021

X-Gal Solution in DMF (N,N-dimethylformamide)

ADR/RID: 3 IMDG: 3 IATA: 3

Groupe d'emballage

ADR/RID: III IMDG: III IATA: III

Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Polluant marin: non IATA: non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008

N,N-Diméthylformamide : REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

16. AUTRES DONNÉES

Acute Tox. 4 - Toxicité aiguë (contact peau) (Catégorie 4)

Acute Tox. 4 - Toxicité aiguë (inhalation) (Catégorie 4)

Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire (Catégorie 2)

Repr. 1B - Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H360D Peut nuire au fœtus.

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles.

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.

Euromedex ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.